

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 3 avril 2025 à La Chapelle-de-Guinchay

Nombre de conseillers en exercice : 77

Présents à la séance : 57

Date d'envoi et d'affichage de convocation : 27/03/2025

N°2025-073 (R18) CC

Objet : Finances : Révision libre du montant des attributions de compensation relatives à la compétence Petite Enfance

Secrétaire de séance : Maxim PLAT

Etaient présents :

Jean-Patrick COURTOIS
Michelle JUGNET
Gérard COLON
Dominique DEYNOUX
Florence BATTARD
Claude CANNET
Hervé CARREAU
Véronique-Laure VERRAEST
Gilles JONDET
Josiane CASBOLT
Jérôme CHEVALIER
Patrick BUHOT
Anne BROCHETTE
Jacques DOUSSOT
Daniel AUPOIL
Jean-Paul BASSET
Michel BERTHET
Catherine CARLE-VIGUIER (à c. du R10)
Céline CARREIRO
Robert CASENOVE
Katia CASTEL
Virginie CHEVALIER
Eve COMITET-SORABELLA
Laurent CONDEMINE
Brigitte DARMEDRU
Rémy DESPLANCHES
Bernard DESPLAT
André DEWERDT
Benjamin DIRX

PRESIDENT
1^{ère} Vice-présidente
2^{ème} Vice-président
4^{ème} Vice-président
5^{ème} Vice-présidente
7^{ème} Vice-présidente
8^{ème} Vice-président
9^{ème} Vice-présidente
10^{ème} Vice-président
11^{ème} Vice-présidente
12^{ème} Vice-président
13^{ème} Vice-président
14^{ème} Vice-présidente
15^{ème} Vice-président
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Michel DU ROURE
Vincent FAGUET
Eric FAURE
Nathalie GONCALVES (à c. du R10)
Brigitte GUILLAUME
Sandrine JAILLOUX
Dominique JOBARD
Eric LAGRANGE
Corinne LANGLASSE
Véronique LEFEUVE ,
Guy MANTOUX
Bernard MARTIN
Jean-Pierre MATHIEU
Sylvie OUTURQUIN
Jean-Pierre PACAUD (à c. du R3)
Jean PAYEBIEN
Claire PELLETIER (à c. du R12)
Bernard PILARSKI
Yves PIPONNIER
Maxim PLAT
Patricia RAVINET
Valentine RIGAUD
Sandra ROBIN (à c. du R12)
Gabriel SIMEON
Yannick VACHER
Alban VOSSION (à c. du R3)
Véronique DUCLOUX
Aurore DUTARTRE (à c. du R6)
Guy RANCHINE

CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
CONSEILLERE SUPPLEANTE
CONSEILLER SUPPLEANT

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Christine ROBIN à Jean-Patrick COURTOIS
Catherine AMARO à Dominique JOBARD
Catherine CARLE-VIGUIER à Jean-Pierre MATHIEU (jusqu'au R9)
Marie-Claude CHEZEAU à Jérôme CHEVALIER
Emilie CLERC à Nathalie GONCALVES (à c du R10)
Philippe COMMERÇON à Rémy DESPLANCHES
Yves DUPUIS à Véronique LEFEUVE
Jean-Claude FOURNET à Dominique DEYNOUX

Eric MARECHAL à Gérard COLON
Marylin PETERLIN-MALHERBE à Maxim PLAT
Eric PONCHAUX à Gabriel SIMEON
Hervé REYNAUD à Valentine RIGAUD
Sandra ROBIN à Florence BATTARD (jusqu'au R11)
Caroline THEVENIAUD à Jean PAYEBIEN
Jacques TOURNY à Claude CANNET
Alexandre VUILLOT à Véronique-Laure VERRAEST

Etaient excusés et représentés :

Yves ANDREUX représenté par Guy RANCHIN
Daniel DELUME représenté par Véronique DUCLOUX
Patrick MONIN représenté par Aurore DUTARTRE (à c. du R6)

Etaient excusés :

Jean-François COGNARD
Jean-Philippe BELVILLE
Emilie CLERC (jusqu'au R9)
Nathalie GONCALVES (jusqu'au R9)
Jean-Pierre PACAUD (jusqu'au R2)
Claire PELLETIER (jusqu'au R11)

Françoise LARGE
Frédéric LASSALAS
Patrick MONIN (jusqu'au R5)
Laurent VOISIN
Alban VOSSION (jusqu'au R2)

Rapporteur : Dominique DEYNOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire « Action sociale d'intérêt communautaire »,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,
Vu la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du rapport de la CLECT Petite Enfance,
Vu le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences transférées de la Petite Enfance au 1^{er} septembre 2017,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 5 mars 2025,
Vu l'avis favorable de la commission n°1 « Finances et Ressources humaines » du 24 mars 2025,
Vu l'information de la commission n°10 « Petite Enfance » du 25 mars 2025
Vu l'information de la Conférence des Maires du 27 mars 2025,
Considérant qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la Petite Enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,
Considérant que M. COURTOIS a quitté la séance,
Considérant que le pouvoir de Mme Christine ROBIN n'est pas pris en compte en raison de la sortie de son détenteur, M. COURTOIS,
Considérant que le Président a quitté la séance et conformément à l'ordre du tableau des Vice-présidents, Mme JUGNET, en tant que 1^{ère} Vice-présidente, préside la séance,
Considérant que le Conseil Communautaire doit délibérer à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,
Considérant que MBA transmettra ce rapport aux communes qui devront toutes l'adopter à la majorité simple,

Le rapporteur entendu,

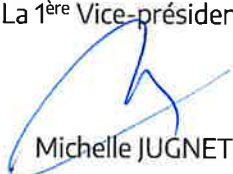
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le montant des attributions de compensation pour 2025 de la compétence Petite Enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour un total de 2 245 279,36 €, répartie selon le tableau joint en annexe ;

PRECISE que la délibération sera notifiée aux communes membres.

Pour extrait, certifié conforme,

Pour le Président, et par délégation,
La 1^{ère} Vice-présidente,


Michelle JUGNET

Le secrétaire de séance,


Maxim PLAT

Attributions de compensation relatives à la Petite enfance 2025

	Total à déduire des AC 2025
Azé	6 230,36 €
Berzé-la-Ville	4 969,20 €
Bussièrès	6 786,32 €
Chaintré	7 896,60 €
Chânes	1 892,15 €
La Chapelle-de-Guinchay	78 322,80 €
Charbonnières	3 037,28 €
Charnay-lès-Mâcon	383 499,90 €
Chasselas	0,00 €
Chevagny-les-Chevrières	1 129,96 €
Crêches-sur-Saône	57 213,33 €
Davayé	4 304,18 €
Fuissé	3 206,20 €
Hurigny	5 024,96 €
Igé	8 126,20 €
Laizé	9 879,36 €
Leynes	13 265,96 €
Mâcon	1 467 864,00 €
Milly-Lamartine	0,00 €
Péronne	7 660,44 €
Prissé	27 077,12 €
Pruzilly	0,00 €
La Roche-Vineuse	14 436,92 €
Romanèche-Thorins	3 772,00 €
Saint Amour-Bellevue	1 006,96 €
Saint-Laurent-sur-Saône	53 110,65 €
Saint-Martin-Belle-Roche	5 589,12 €
Saint-Maurice-de-Satonnay	10 784,64 €
Saint-Symphorien d'Ancelles	7 324,24 €
Saint-Vérand	0,00 €
La Salle	1 523,56 €
Sancé	16 997,60 €
Senozan	14 334,83 €
Sologny	6 168,86 €
Solutré-Pouilly	0,00 €
Varennes-lès-Mâcon	3 125,84 €
Vergisson	2 390,30 €
Verzé	2 081,16 €
Vinzelles	5 246,36 €
TOTAL COMMUNES	2 245 279,36 €